

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège Champlain - St. Lawrence

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Champlain – St. Lawrence s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique de la Commission*¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Champlain – St. Lawrence, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 23 juin 1998. Un comité d'experts², dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé. La visite de l'établissement n'a pu être effectuée avant les 9 et 10 février 2000 en raison de problèmes reliés aux négociations de travail dans les collèges. À cette occasion, ce comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des différents aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Champlain – St. Lawrence et donne un aperçu de la mise en œuvre de la formation générale à cet établissement. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par la commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité visiteur était composé de M^{me} Margaret Chell, professeure d'anglais, langue seconde au Collège Ahuntsic, M. Thomas Lake, professeur d'anglais au Collège Centennial et de M^{me} Mair Verthuy, professeure titulaire au Département d'études françaises de l'Université Concordia. M^{me} Alice Dignard, agente de recherche à la CEEC, agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'un groupe d'élèves de 2^e et de 3^e année inscrits dans les programmes préuniversitaires et le programme technique de *Business Administration*.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Champlain – St. Lawrence est l'une des trois constituantes du Collège régional Champlain. Fondé en 1972, il s'agit du seul établissement d'enseignement collégial public de langue anglaise dans la région de Québec. Il offre 5 programmes préuniversitaires : *Health Science (200.01)*, *Pure and Applied Science (200.02)*, *Social Science (300.01)*, *Commerce (400.01)* et *Languages and Literature (600.01)* ainsi qu'un programme technique : *Business Administration (410.12, Marketing option)*. Il dispense également une session d'accueil et une session de transition. En septembre 1998, le Collège Champlain – St. Lawrence comptait 907 élèves inscrits à plein temps. Les programmes préuniversitaires regroupent 90 % de l'effectif scolaire.

Le Collège dispose d'un Énoncé de mission éducative (dans *A path to success*, prospectus 1996-1998, p. 3) comprenant 8 objectifs. Ces objectifs mettent l'accent sur le développement d'habiletés langagières et intellectuelles, sur la compréhension de la nature humaine à travers la littérature et les sciences humaines (*Humanities*) et sur l'adoption d'un mode de vie sain. L'établissement souhaite contribuer au développement global de la personne comme citoyen responsable, travailleur actif sur le marché du travail ou élève capable de réussir des études universitaires.

Au cours des dernières années, la proportion d'élèves francophones a augmenté et à l'automne 1997, 64 % des nouveaux élèves inscrits provenaient d'écoles secondaires francophones. Pour être admis, les élèves dont la langue maternelle est le français doivent réussir un examen d'anglais. Des activités de support ont également été mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle. À leur entrée, les élèves ont généralement une moyenne au secondaire légèrement supérieure à celle des élèves de l'ensemble des collèges.

Durant l'année de référence 1996-1997, les cours de la formation générale commune et propre étaient donnés par 31 professeurs auprès d'environ 750 élèves poursuivant des études à temps plein. L'équipe enseignante était répartie ainsi : 10 professeurs en Anglais langue d'enseignement, 9 en *Humanities*, 7 en Éducation physique et 5 en Français langue seconde. De plus, 36 cours sont accessibles à titre de cours complémentaires dans les cinq domaines proposés par le Ministère, soit : 19 cours en Sciences humaines, 8 cours en Art et esthétique, 1 cours en Culture scientifique et technologique, 6 cours en Langue moderne et 2 cours en Langage mathématique et informatique. Le Collège a retenu 6 cours pour l'autoévaluation de la composante complémentaire de la formation générale.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à sa *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes*, le Collège a formé un comité d'évaluation. Ce comité a été coordonné par l'*Academic Dean* et était composé de 3 coordonnateurs de programmes (*Social Science, Science, Business Administration*), de 4 responsables de disciplines de la formation générale (*Humanities and Philosophy, French, Physical Education, English*) et d'un membre externe, ancien diplômé du Collège. La rédaction du rapport a été confiée à deux membres du comité et il a été produit avec un souci évident de transparence.

Pour réaliser sa démarche d'autoévaluation, le Collège a effectué deux sondages, le premier auprès des professeurs et le second auprès des élèves. En février 1998, l'opinion des professeurs de formation générale a été recueillie à partir d'un questionnaire. Dans ce cas, 31 professeurs ont été invités à compléter le questionnaire et 17 d'entre eux ont répondu, soit un taux de réponse de 55 %. Le Collège a également obtenu, au cours du mois de mars 1998, l'opinion de 235 élèves ayant complété la majorité de leurs cours de la formation générale, ce qui représente 28 % de la population étudiante à temps plein au 20 septembre 1997.

Tous les cours de la formation générale enseignés au cours de l'année 1996-1997 ont été l'objet de l'évaluation. Une analyse exhaustive des plans de cours a été réalisée. Les départements ont été consultés et ils ont validé la justesse de l'information. Le rapport a également été discuté au Comité pédagogique, puis présenté à la Commission des études et adopté par le Conseil d'administration le 19 juin 1998.

Bien que la démarche ait été menée avec sérieux et que toutes les parties concernées aient été consultées, l'analyse des différents aspects de la mise en œuvre de la formation générale aurait pu être plus rigoureuse et, par conséquent, conduire à la formulation de conclusions et d'actions plus précises.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

L'Énoncé de mission éducative du Collège, décrit précédemment, comporte plusieurs objectifs misant sur la contribution de la formation générale. De plus, l'organisation des cours de la formation générale y trouve aussi son assise.

Une des approches retenues par le Collège consiste à prévoir l'horaire d'enseignement de telle sorte que chaque professeur rencontre ses élèves plus d'une fois par semaine. De cette manière, un cours peut être découpé en trois périodes d'une heure, au lieu d'une seule période de trois heures consécutives. Une deuxième approche consiste à limiter le nombre de versions d'un même cours en favorisant le développement de plans cadres.

L'adaptation est minimale dans les cours de la formation générale propre aux différents programmes. L'adaptation la plus évidente concerne les élèves inscrits dans le programme technique *Business Administration* soit 10 % de l'effectif scolaire. Ces élèves ont accès à des cours qui leur sont réservés en Anglais langue d'enseignement et en *Humanities*. Dans le cours *English 603-BNB-04 (long fiction)*, les enseignants ont choisi des lectures et des approches reliées au domaine professionnel du programme technique *Business Administration*. Les élèves inscrits aux programmes préuniversitaires suivent le cours 603-BNA-04 où le roman est utilisé comme genre littéraire. Les liens entre les textes choisis et le champ d'études propre à chacun des programmes préuniversitaires ne sont pas démontrés. En *Humanities*, les élèves des programmes préuniversitaires suivent le cours *Ethics 345-BNA-03* tandis que les élèves du programme technique suivent le cours *Ethics and Business 345-BNB-03*. Dans cette discipline, les liens établis avec les domaines d'études ne sont pas clairement établis.

En Français langue seconde, le Collège classe les élèves dans différents niveaux selon les résultats obtenus au test d'entrée. Ce test permet d'évaluer le niveau de maîtrise de la grammaire et de la compréhension de texte. Cette façon de procéder tient compte des caractéristiques des élèves qui sont majoritairement francophones. Les cours de français sont suivis selon une séquence progressive du niveau de difficulté et non en fonction de la nature du programme d'études. Les élèves qui obtiennent 85 % et plus au test d'entrée sont considérés comme étant avancés et doivent s'inscrire dans un des cours avancés suivants : 601-911 *Composition*, 601-912 *Linguistique pratique*, 601-921 *Le roman*, 601-927 *Linguistique et histoire de la langue*, 601-931 *Littérature française*, 601-934 *Littérature québécoise* et 601-946 *Le conte, la légende, la chanson folklorique au Québec*. Ces cours sont tirés du corpus de la discipline Français langue maternelle et reflètent la situation qui prévalait avant la mise en œuvre du Renouveau. Trois ou quatre cours différents sont offerts à chaque session. Selon les données du Collège, les taux de réussite des cours variaient de 89 % à 100 % au cours de l'année 1996-1997. Afin d'autoriser les élèves à suivre ces cours avancés, des substitutions sont données pour le cours 103 et le cours de la formation propre. À l'automne 1996, 32 % des élèves ont eu accès à ces cours avancés tandis qu'à l'automne 1999, ce taux était de 27 %. Certains élèves qui ont atteint les standards ministériels du Français langue seconde pourraient être plus intéressés à suivre des cours portant sur une troisième langue; la Commission invite le Collège à examiner la possibilité de leur donner le choix entre des cours avancés de français et l'apprentissage d'une troisième langue.

Le Collège offre aux élèves le choix entre trois dimensions (*streams*) en *Humanities*. Ces dimensions sont *Seminar*, *Philosophy* et *Communications*. Les enseignants ne partagent toutefois pas une vision commune des objectifs à atteindre en *Humanities*. Les dimensions *Seminar* et *Philosophy* se différencient surtout par le nombre d'élèves par groupe, soit respectivement des groupes de 25 et de 35 élèves et, de façon moindre, par la méthode d'enseignement comme l'on verra plus loin. Les cours de la dimension *Communications* abordent les moyens de communication de masse (*mass média*), les technologies de l'information et la communication non-verbale dans le domaine des arts visuels. Comme, en raison de contraintes d'horaires, les élèves ne peuvent conserver la dimension choisie tout au long de leurs études, il est difficile d'assurer la cohérence des apprentissages. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de définir clairement les objectifs à atteindre en Humanities de manière à développer une séquence plus cohérente des apprentissages dans cette discipline et de revoir la pertinence de maintenir les trois dimensions (streams).

En prenant appui sur l'Énoncé de mission du Collège, certaines disciplines ont pris des distances face aux devis ministériels. C'est ainsi que les contenus des activités d'apprentissage des cours de formation générale propre, en *Humanities*, Anglais langue d'enseignement et en Français langue seconde ne rencontrent pas l'ensemble des spécifications des devis ministériels. Par exemple, en Anglais langue d'enseignement, le Collège a conservé la distinction des cours par genre littéraire (*Poetry, Drama, Novel*) et, en Français langue seconde, on ne met pas l'accent sur le volet de la communication orale.

La Commission recommande donc au Collège de revoir les cours de formation propre, afin de s'assurer que les activités d'apprentissage soient conformes aux devis ministériels et adaptées aux différents programmes d'études et qu'en conséquence, les élèves puissent atteindre les objectifs selon les standards prescrits.

Avec le Renouveau, les contenus des cours d'éducation physique ont été revus afin de tenir compte des objectifs et standards établis pour l'ensemble des composantes de cette discipline. L'enseignement de cette discipline contribue à l'atteinte de l'Énoncé de mission éducative du Collège. La séquence des deux premiers cours a été inversée dans le but d'assurer un meilleur équilibre de la charge de travail des élèves inscrits à leur premier trimestre et pour les initier graduellement à la théorie de cette discipline.

Le Collège offre un nombre limité de cours complémentaires. Toutefois, pour élargir son offre, il accepte de rendre certains cours de formation spécifique accessibles aux élèves à titre de cours complémentaires.

Les méthodes pédagogiques

Pour les cours des disciplines telles que Éducation physique, Anglais langue d'enseignement ainsi que les cours complémentaires, les méthodes pédagogiques sont satisfaisantes et, dans l'ensemble, adaptées aux objectifs et aux standards des cours.

Dans les cours d'éducation physique, les élèves doivent utiliser le modèle «*Effective Learning*» et ils disposent d'un document (*Health and Lifestyle, A Physical Education Manuel*) rédigé par un professeur du Collège. Ce manuel est utilisé pour les trois cours et il assure l'harmonisation du contenu des cours ainsi que l'équilibre dans la charge de travail de l'élève. Les enseignants utilisent l'approche de résolution de problèmes, les discussions de groupe, les démonstrations, les «*drills*», les jeux et l'autoévaluation. La Commission souligne les efforts réalisés par ces professeurs en vue d'assurer l'équivalence entre les

cours et leur souci constant d'ajuster leur enseignement aux objectifs prescrits et aux besoins des élèves.

En Anglais langue d'enseignement, les professeurs partagent des plans cadres communs et utilisent des méthodes comme les lectures dirigées et en classe, les discussions, les exercices et dans une moindre mesure les travaux d'équipe, les jeux de rôle et les débats. La question des méthodes pédagogiques en Français langue seconde et en *Humanities* se pose différemment. Certains enseignants du Département de français partagent les mêmes plans de cours et mettent ainsi en commun une sélection de lectures, des activités d'apprentissage, des procédures d'évaluation et des examens finaux. Par ailleurs, certains cours de niveau débutant en Français langue seconde accordent une trop grande place aux éléments grammaticaux en utilisant la littérature comme substrat d'apprentissage. La Commission *suggère* au Collège de prendre des mesures, afin que soient respectés les standards établis dans les devis ministériels quant à l'enseignement du Français langue seconde.

En *Humanities*, malgré que le rapport d'autoévaluation du Collège fasse état de méthodes pédagogiques qui varient selon que l'élève choisit un cours de la dimension *Seminar* ou *Philosophy*, les rencontres avec les enseignants et les élèves ont permis de constater que les différences portaient sur l'accent mis sur la participation à des débats et que celle-ci n'est pas obligatoire. En conséquence, la Commission a observé que les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants dans les cours de ces deux dimensions sont semblables et ils ont principalement recours aux lectures, aux discussions, aux débats et aux synthèses et analyses écrites. Dans le troisième courant *Communications*, les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours sont les exposés des enseignants, les lectures, les analyses, la rédaction d'essais et les exercices. Le cours (345-102-04) *History of Art* utilise également des présentations audiovisuelles. Les cours complémentaires présentent des méthodes variées et adaptées aux objectifs et aux standards de chacune des disciplines.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La Commission a examiné certains plans de cours. Cet examen a permis de confirmer que les travaux demandés aux élèves sont, dans l'ensemble, pertinents et qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs et des standards des cours.

Toutefois, la Commission constate que les plans de cours examinés en Anglais langue d'enseignement et en *Humanities* ne comprennent pas toute l'information utile à l'élève comme les lectures, le nombre d'évaluations, la nature et le nombre de travaux à réaliser, l'échéancier de remise des travaux et des évaluations. Le Collège devra examiner la façon

dont certains enseignants utilisent les plans cadres dans l'élaboration de leurs plans de cours et s'assurer que toute l'information figure dans le plan de cours. Les professeurs du Département des langues discutent également entre eux de leurs approches pédagogiques et des travaux demandés aux élèves lors de rencontres formelles et informelles.

Les coordonnateurs de départements ont la responsabilité de s'assurer de l'équivalence de la charge de travail ainsi que de la pertinence des travaux demandés. L'*Academic Dean* approuve ensuite les plans de cours. Toutefois, pour l'ensemble des cours, à l'exception de ceux d'éducation physique et de certains cours de français où des efforts ont été réalisés, la Commission a constaté des variations importantes relativement aux exigences demandées par chacun des professeurs, notamment pour les cours d'anglais langue d'enseignement.

La Commission recommande au Collège de prendre des mesures, afin que les exigences propres aux activités d'apprentissage soient établies de façon claire, qu'elles se reflètent adéquatement dans les plans de cours et qu'une vérification soit effectuée pour s'assurer de la pertinence et de l'équivalence des exigences advenant qu'un même cours soit donné par plus d'un professeur.

L'évaluation des apprentissages

Le Département d'éducation physique a adopté une politique départementale «*Pedagogical Guidelines*» qui précise la fréquence des rencontres départementales ayant notamment pour but de favoriser une meilleure coordination des méthodes d'évaluation et des méthodes d'enseignement. La Commission a pu constater les progrès réalisés afin notamment de respecter les dispositions de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) concernant la pondération minimale de 30 % à être attribuée à l'examen final de chacun des cours. La Commission souligne les efforts collectifs déployés par les membres de ce département, ce qui permet d'assurer une amélioration continue des cours dans l'esprit du *Renouveau de l'enseignement collégial*.

En Anglais langue d'enseignement, les instruments d'évaluation des apprentissages paraissent adaptés aux objectifs et aux standards des cours.

Les approches et les méthodes pédagogiques ne semblent pas faire un consensus au sein du Département de *Humanities-Philosophy*. La distinction entre les cours des deux dimensions (*streams*) *Seminar* et *Philosophy* ne permet pas d'établir des critères communs et équivalents pour les modes et instruments d'évaluation des apprentissages. Plus spécifiquement, les cours de la dimension *Seminar*, suivis par environ 40 % des élèves,

accordent une grande importance à la participation aux discussions en classe : 40 % de la note finale est prévue à cette fin. Cependant, l'élève, peut l'obtenir même s'il ne participe pas activement aux discussions. Les élèves rencontrés ont souligné leur insatisfaction face à cette situation.

Les méthodes et instruments d'évaluation devront également être améliorés dans les cours de français afin de couvrir l'ensemble des contenus prévus et être corrigés dans les cours de *Seminar*. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de vérifier de façon plus rigoureuse l'application de sa PIEA, de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation permettent d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards prescrits et de modifier les pratiques évaluatives concernant la participation des élèves dans les cours de la dimension Seminar en Humanities.

Les épreuves synthèses de programmes

En 1996-1997, aucune épreuve synthèse n'avait été mise en place. Des travaux ont toutefois été réalisés afin de développer les épreuves synthèses des différents programmes. L'épreuve synthèse dans le programme technique *Business Administration* a été introduite en 1997-1998 et elle comprend un rapport de stage, un texte de réflexion sur le programme d'études et une entrevue avec deux enseignants. Cette épreuve synthèse favorise une intégration des éléments de la formation générale incluant ceux de la langue seconde puisque la majorité des élèves effectueront leur stage dans un milieu francophone ou bilingue (anglais et français). L'épreuve synthèse des programmes *Social Science* et *Commerce* est en vigueur depuis deux ans. Elle prend la forme d'un essai réalisé selon un processus de recherche bien spécifique et suivi d'une présentation orale en classe. L'épreuve synthèse du programme *Languages and Literature* comporte un essai multidisciplinaire qui sera mis en œuvre à partir de l'automne 2000. L'épreuve synthèse du programme *Pure and Applied Science* est en cours d'élaboration. Malgré certaines tentatives, la Commission estime que peu d'activités semblent avoir favorisé les échanges avec l'ensemble des représentants de la formation générale et constate qu'aucun mécanisme officiel n'a été mis en place, afin de faciliter leur participation dans l'élaboration des épreuves synthèses. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer de l'intégration des intentions éducatives poursuivies en formation générale dans les épreuves synthèses.

En résumé, les activités d'apprentissage des cours de formation propre sont adaptées uniquement pour le programme technique *Business Administration*. Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs des cours des disciplines, à l'exception des cours de Français langue seconde et du cours *Seminar* en *Humanities*. La Commission estime que le Collège devra revoir la cohérence et la pertinence de maintenir trois dimensions (streams) en *Humanities* et revoir les cours de la formation propre pour ses programmes préuniversitaires. Malgré les mécanismes mis en place, la Commission constate que les devis ministériels ne sont pas toujours respectés et que les plans de cours sont à améliorer incluant la clarification des exigences propres aux activités d'apprentissages. Enfin, l'intégration des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses doit être mieux assurée.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Différentes rencontres ont été réalisées, mais peu d'activités formelles de perfectionnement reliées au Renouveau ont été organisées par le Collège. Les résultats du sondage, administré par le Collège et auquel ont répondu 55 % des professeurs qui enseignaient au Collège au moment de la mise en place du Renouveau, confirment ce constat. Le rapport d'autoévaluation du Collège fait état de l'utilisation de l'approche par objectifs et standards avant l'introduction du Renouveau. Sa mise en œuvre s'est donc réalisée dans la continuité de ce qui se faisait déjà. La Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention d'offrir des activités de perfectionnement pédagogique aux professeurs afin de poursuivre leur réflexion sur le type de formation préconisée par le Renouveau et notamment, sur ses intentions éducatives, sur la formulation des plans de cours, sur l'élaboration des épreuves synthèses et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La formation générale dispose d'un laboratoire de langues, dont l'amélioration est prévue, et de trois laboratoires informatiques. La bibliothèque maintient à jour la documentation essentielle aux programmes et elle a été dotée de nouveaux outils tels que les CD-Rom, les périodiques électroniques et l'accès à Internet.

La gestion

Chaque campus du Collège Champlain était responsable de la mise en place de la formation générale selon l'approche par objectifs et standards. Au campus St. Lawrence, l'*Academic Dean* était responsable de la mise en œuvre des changements. Certaines structures formelles existantes comme le *Pedagogical Committee*, l'Assemblée et les coordonnateurs des départements, ont contribué à la mise en place des nouveaux cours. La taille de l'établissement où les professeurs de différentes disciplines partagent des bureaux favorise le développement d'un réseau informel d'échanges. Toutefois, la Commission est d'avis que ceci n'est pas suffisant pour assurer et maintenir la qualité de la mise en œuvre de la formation générale.

Les paragraphes précédents ont également montré qu'il y a peu de vision commune sur ce que doit être la formation générale. La Commission estime que le Collège doit poursuivre l'implantation du Renouveau en précisant davantage les rôles de chaque instance concernée. La Commission constate l'absence de comités de programme et le manque de liens fonctionnels entre les professeurs de la formation générale et de la formation spécifique à l'exception du programme préuniversitaire en *Languages and Literature*. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de préciser le rôle et les responsabilités des instances responsables de la formation générale et de les soutenir dans la réalisation de leurs tâches.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

En formation générale, le Collège a des taux de réussite des cours qui sont généralement comparables ou supérieurs à ceux obtenus dans le réseau collégial à l'exception de certains groupes. Dans ce dernier cas, il s'agissait de groupes formés d'élèves ayant déjà échoué un ou plusieurs cours. Le Collège ne regroupe plus ces élèves dans un même groupe. De plus, le cours de la formation propre d'*Humanities* donné aux élèves du programme technique *Business Administration* (345-BNA-03) montrait un taux de réussite de 57,9 % à l'hiver 1996. Le Collège a identifié différents facteurs liés à la réussite des cours et poursuivra son

analyse afin d'améliorer la réussite des élèves. Les taux de réussite à l'épreuve uniforme d'anglais sont supérieurs (+ 5 à 6 %) à ceux obtenus dans le réseau collégial.

Le taux de diplomation pour les élèves de la cohorte de l'automne 1994 est, pour les programmes de formation préuniversitaire en sciences, de 47 % après deux ans et en sciences humaines, de 27 %. En sciences, le taux de diplomation est supérieur (+ 10 %) à celui du réseau et en sciences humaines, il est légèrement supérieur (+ 2 %). Pour le programme technique *Business Administration*, le taux de diplomation est de 7 % après trois ans. Ce taux est inférieur à celui du réseau (- 9 %); cependant, il ne porte que sur un petit nombre d'élèves. La situation s'est d'ailleurs améliorée puisqu'à l'automne 1998, le taux de diplomation établi par le Collège était de 28 %.

Pour une bonne proportion des élèves, des cours de la formation générale et de la formation spécifique sont manquants, ce qui retarde l'obtention du diplôme. La proportion de finissants à qui il manquait des cours de formation générale et de formation spécifique est de 43 % pour l'ensemble des programmes. La Commission invite le Collège à poursuivre sa réflexion et, comme il l'envisage, à analyser la situation plus en profondeur.

L'encadrement des élèves

Le Collège a mis en place des mesures de dépistage des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage, des services-conseils, de soutien et de suivi. Mentionnons, entre autres, les services d'orientation scolaire, la disponibilité d'un conseiller pédagogique, la session d'accueil offerte aux élèves plus faibles, la session de transition, la disponibilité des professeurs assumant un rôle de conseiller auprès d'un groupe d'élèves inscrits au premier trimestre et offrant de l'encadrement individuel, les ateliers en *Humanities* (offerts seulement à l'automne 1996), les ateliers de prise de notes, de gestion du temps et de préparation aux examens donnés par les professeurs des sciences sociales.

L'engagement des professeurs auprès des élèves est assuré par une disponibilité et présence sur le campus de 32,5 heures par semaine. Leurs efforts dédiés à la réussite des élèves sont également à souligner. La Commission estime que les services conseils, de soutien et de suivi des élèves ainsi que les mesures de dépistage des difficultés qu'ils peuvent rencontrer constituent un point fort de la formation générale.

Le projet éducatif du Collège met l'accent sur le développement d'habiletés langagières de l'élève. Il offre donc des ateliers d'aide en anglais : *English writing center* et *English writing skills workshops*. À l'hiver 1998, un Centre d'aide en français a été mis sur pied. De plus, un élève en difficulté peut être dans l'obligation de signer un contrat l'engageant à

fréquenter le *Study hall*. Il s'agit d'une activité d'études supervisées qui a lieu tous les soirs de la semaine. Le rapport du Collège mentionne que les ateliers en *Humanities* ne sont plus offerts. Ils comprenaient un volet lié à l'initiation à la recherche documentaire qui a été abandonné par les enseignants et qui n'a pu être récupéré par la responsable de la bibliothèque à cause d'un conflit syndical. En conséquence, la Commission *suggère* aux professeurs d'intégrer, dans le volet méthodologique de leurs cours, une activité d'orientation et de sensibilisation aux services de la bibliothèque du Collège. Selon les besoins des élèves, les départements organisent également leurs propres activités ou développent du matériel pédagogique pouvant assurer une meilleure réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Champlain – St. Lawrence présente des forces et des faiblesses. La Commission note en particulier les qualifications, le professionnalisme, la disponibilité des professeurs et leur grande préoccupation de la réussite des élèves, la qualité de la formation en Éducation physique et les mesures d'encadrement et de suivi des élèves assurées par la Direction du Collège et l'ensemble du personnel enseignant.

La Commission a par ailleurs formulé au Collège cinq recommandations portant sur la cohérence et la pertinence de maintenir trois dimensions (streams) en *Humanities*; sur la révision des cours de formation propre; sur l'amélioration du contenu des plans de cours et l'équivalence des exigences advenant qu'un même cours soit donné par plus d'un enseignant; sur l'application plus rigoureuse de sa PIEA; et sur la clarification des rôles et des responsabilités des instances responsables de la formation générale et de leur soutien.

Outre ces recommandations, la Commission a suggéré au Collège de prendre des mesures afin que soient respectés les standards des devis ministériels en Français langue seconde; d'assurer l'intégration des intentions éducatives en formation générale dans les épreuves synthèses; de donner suite à son intention d'offrir des activités de perfectionnement pédagogique aux professeurs afin de poursuivre leur réflexion sur le type de formation préconisée par le Renouveau et, notamment, sur les intentions éducatives du Renouveau, sur la formulation des plans de cours, sur l'élaboration des épreuves synthèses et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication; et enfin, d'intégrer dans le volet méthodologique des cours une activité d'orientation et de sensibilisation aux services de la bibliothèque du Collège.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire, le Collège Champlain – St. Lawrence a souscrit à l'analyse de la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions au rapport, le Collège fait état d'actions réalisées, entreprises et prévues en réponse aux recommandations, aux suggestions et aux invitations.

Actions réalisées

- Le Département d'*humanities* a élaboré et adopté de nouveaux plans cadres et plusieurs plans de cours ont été revus;
- En *Humanities*, les trois dimensions (*streams*) ont été éliminées;
- Formation d'un Comité de coordination de la formation générale, mise en place des Comités de programme et nomination des coordonnateurs en juin 2000;
- Des mesures ont été prises afin d'améliorer la formation propre des disciplines d'Anglais, d'*Humanities* et de Français langue seconde;
- Des modifications ont été apportées aux plans de cours des disciplines d'Anglais langue d'enseignement, d'*Humanities* et de Français afin d'établir les exigences propres aux activités d'apprentissage et, dans certains cas, des mesures ont été prises afin de préciser davantage les modes d'évaluation et, au besoin, de s'assurer de l'équivalence des exigences et des modes d'évaluation d'un cours à l'autre;
- Des mécanismes ont été mis en place afin d'assurer une application plus rigoureuse de la PIEA pour toutes les disciplines de la formation générale;
- Ajout et nomination d'un deuxième *Dean* assumant la responsabilité unique de la section *Academics Affairs*;
- Les équipes responsables de l'élaboration des épreuves synthèses et des activités d'intégration comprennent un représentant des disciplines de la formation générale.

Actions entreprises

- Le Département des langues et de la littérature étudie la possibilité d'offrir, aux élèves ayant atteint les standards ministériels du Français, le choix entre des cours avancés de français et l'apprentissage d'une troisième langue;

- Le Comité de coordination de la formation générale procédera à la révision des épreuves synthèses et des activités d'intégration de chaque programme dans le but de faire des recommandations et suggestions afin d'intégrer les intentions éducatives poursuivies en formation générale.

Actions prévues

- Les enseignants participeront à des activités de perfectionnement pédagogiques reliées à différents aspects de la composante de la formation générale et du Renouveau et plus spécifiquement, ces activités porteront sur l'évaluation des apprentissages dans le contexte de l'approche par compétence et sur la réussite des élèves;
- Le Comité de coordination de la formation générale élaborera des procédures relatives à l'initiation des élèves de 1^{re} année à la recherche documentaire en bibliothèque.

La Commission souligne le sérieux de la démarche et elle prend note de ces actions qui contribueront, sans contredit, à améliorer la qualité de la composante de la formation générale des programmes de DEC du Collège Champlain – St. Lawrence. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président